

“L’esprit libre
pour agir”

TUTOR
La protection de l'entreprise

PÔLE
PREVENTION»»

**Protection
Juridique et Fiscale
de l'entreprise**

La Protection juridique au service de votre effic

Protection entreprise

Objectif

Grâce à votre contrat d'assurance Protection Juridique, gérez votre entreprise en toute tranquillité :

nous vous accompagnons, mettons à disposition un service juridique pour vous conseiller, prenons en charge vos frais de procédures.

Les +



- Notre contrat garantit la majorité des litiges de l'entreprise, bien au-delà des assurances de responsabilité civile et de façon plus complète que d'autres protections juridiques.
- Accompagnement par des juristes expérimentés, spécialisés dans le conseil aux entreprises, et maîtrisant l'environnement dans lequel évoluent les clients SEPR.
- Intervention dès la phase amiable du litige.
- Prise en charge des litiges concernant la vie privée du chef d'entreprise.

Protection fiscale

Objectif

Prendre en charge les honoraires de votre expert-comptable pour que celui-ci vous assiste, vous conseille et défende vos intérêts en cas de contrôle.

Les +



- Honoraires de l'expert-comptable lors des contrôles fiscaux ou URSSAF.
- Honoraires de l'avocat fiscaliste.
- Suite au redressement, en cas de procédures judiciaires, honoraires de l'avocat dans la limite des plafonds.
- Contrôle fiscal du chef d'entreprise couvert s'il est consécutif à celui de l'entreprise.
- Frais de justice.

Les garanties du contrat Protection fiscale Plafond de 20 000 € par dossier. Délai de carence de deux mois la première année	Honoraires de l'expert-comptable	Honoraires avocat (dont avocat fiscaliste)
Contrôle URSSAF, MSA, Caisse des Congés payés du BTP (réception d'un avis de vérification)		
- Assistance aux opérations de contrôle	✓	✓
- Discussions avec l'URSSAF avant procédure contentieuse	✓	✓
- Commission amiable		✓
- Tribunal des affaires de sécurité sociale		✓
- Tribunal administratif		✓
Contrôle Fiscal (réception d'un avis de vérification)		
- Assistance aux opérations de contrôle	✓	✓
- Discussions avec le contrôleur fiscal avant procédure contentieuse	✓	✓
- Commission amiable		✓
- Tribunal administratif		✓

Les garanties du contrat Protection entreprise <small>Prise en charge des honoraires de votre avocat dans la limite des plafonds prévus au contrat, et de 20.000€ par sinistre.</small>	Gestion amiable par le service juridique	Frais amiables (expertise amiable, constats d'huissiers)	Honoraires d'avocats	Frais de Justice (honoraires d'huissiers, frais d'expertise judiciaire)
Litige en droit social - Licenciement - Sécurité au travail - Institutions représentatives du personnel - Conseil des prud'hommes - Tribunal des affaires de sécurité sociale	✓ ✓ ✓	✓ ✓ ✓	✓ ✓	✓ ✓
Litige client/fournisseur (hors recouvrement de factures) - Exécution du contrat - Expertise - Tribunal de commerce et juridictions civiles	✓ ✓	✓ ✓	✓ ✓	✓ ✓
Responsabilité pénale du dirigeant et de l'entreprise - Tribunal de police et correctionnel	✓		✓	✓
Litige contre une administration (hors administration fiscale) - Recours gracieux - Tribunal administratif - Tribunal correctionnel	✓	✓	✓ ✓	✓ ✓
Litige contre un tiers - Echanges avec le tiers - Juridictions civiles, commerciales, pénales	✓	✓	✓	✓
Litige concernant la vie privée - Echanges avec le tiers et les administrations - Juridictions civiles, administratives commerciales, pénales	✓	✓	✓	✓

Pour une protection optimale, notre contrat Protection Expert, prend en charge 90% des dommages et intérêts en cas de condamnation, dans la limite de 4000 €

Ainsi, votre entreprise sera protégée si elle est condamnée par le conseil des Prud'hommes à verser des dommages et intérêts à l'un de ses salariés, notamment en cas de non-respect des réglementations en lien avec la prévention ou les risques professionnels, dans les cas prévus par le contrat.

NOS SOLUTIONS POUR PRÉVENIR LES LITIGES DE L'ENTREPRISE

Pour prévenir les litiges auxquels sont confrontées les entreprises, nous proposons une gamme complète de produits d'information juridique.



Revue d'information et d'analyse dédiée aux professionnels, elle est un outil incontournable pour vous tenir informé sur l'actualité du risque en entreprise dans le domaine routier et le droit des transports. Paraissant tous les deux mois, elle permet de suivre l'évolution de la réglementation : des cas concrets, des dossiers concernant l'entreprise, de la jurisprudence...

Info Service



Champ d'application

Être chef d'entreprise nécessite des connaissances et des compétences juridiques dans différents domaines :

- Les salariés et la conduite des véhicules de l'entreprise
- Les salariés et le contrat de travail
- L'entreprise et son banquier, son assureur
- L'entreprise et ses clients
- La responsabilité de l'entreprise et du chef d'entreprise

Dans sa vie privée, il convient de savoir comment acheter, comment contracter...

Prestation

Vous avez des questions sur ces sujets, sur la vie de l'entreprise, votre vie personnelle ?

Dans le cadre de l'abonnement annuel Info Service, nos juristes-experts dédiés SEPR sont à votre disposition pour vous renseigner.



Service juridique

01 43 56 59 59 chaque jour ouvré de 8h30 à 18h ou sur le site www.pole-prevention.fr rubrique accès client.

Focus



Votre lettre électronique mensuelle sur l'environnement juridique de l'entreprise. Un moyen simple et rapide de vous tenir informé des évolutions de la sécurité au travail, du droit social, de la réglementation routière...



SAS au capital de 780 000 €. RCS Paris 791 917 784

3 rue de Liège - 75441 Paris Cedex 09 - Tél. 01 43 56 58 00 - Fax 01 43 56 59 79



SAS au capital de 700 000 €. RCS Paris 383 565 926 - N° ORIAS 07 025 983



SAS de courtage d'Assurances au capital de 40 000 € - RCS Paris 352 843 338 - N° ORIAS 07 008 047

Garantie financière et Assurance en Responsabilité Civile et Professionnelle conformes aux articles L. 512-6 et L. 512-7 du Code des assurances.
www.orias.fr - Autorité de contrôle : ACPR - 4 place de BUDAPEST- CS924596 75436 PARIS CEDEX 9

Compagnie d'assurance : Covéa Protection Juridique - Société anonyme, au capital de 88.077.090,60 Euros - RCS Le Mans 442 935 227
Siège social : 33, rue de Sydney - 72045 Le Mans Cedex 2 - Entreprise régie par le code des assurances

Votre conseiller d'entreprise :